Nations Unies S/PV.6897 (Resumption 1)

Conseil de sécurité

Soixante-septième année

Provisoire

6897e séance
Jeudi 20 décembre 2012, à 15 h 45
New York

Président :	M. Loulichki/M.Bouchaara	(Maroc)
Membres :	Afrique du Sud	M. Laher
	Allemagne	M. Wittig
	Azerbaïdjan	M. Musayev
	Chine	M. Li Baodong
	Colombie	M. Osorio
	États-Unis d'Amérique	Mme DiCarlo
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	M. Briens
	Guatemala	M. Rosenthal
	Inde	M. Hardeep Singh Puri
	Pakistan	M. Tarar
	Portugal	M. Cabral
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Mark Lyall Grant
	Togo	M. Menan

Ordre du jour

Consolidation de la paix après les conflits

Rapport du Secrétaire général sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit (S/2012/746)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506.

La séance est reprise à 15 h 45.

Le Président (*parle en arabe*) : Je rappelle aux orateurs qu'ils doivent limiter leur déclaration à quatre minutes maximum afin de permettre au Conseil de mener ses travaux avec diligence.

Je donne maintenant la parole au représentant du Botswana.

M. Nkoloi (Botswana) (*parle en anglais*) : Nous remercions tout d'abord le Secrétaire général de son rapport (S/2012/746) et de la déclaration qu'il a prononcée ce matin.

Ma délégation s'associe à la déclaration faite plus tôt au nom du Mouvement des pays non alignés sur la question inscrite à l'ordre du jour.

Le Botswana attache une grande importance à la promotion de la consolidation de la paix après les conflits et nous nous félicitons de votre initiative, Monsieur le Président, d'organiser le présent débat public du Conseil de sécurité sur ce thème.

Le Botswana, petit pays épris de paix qui figurait il fut un temps parmi les plus pauvres au monde, a été décrit autrefois par les commentateurs politiques comme une terre pauvre, aride et affamée sans aucun espoir de parvenir à la stabilité économique. C'est un journaliste canadien qui, en 1966, a formulé cette analyse car il n'arrivait pas à imaginer un avenir radieux pour le Botswana indépendant alors dépourvu d'infrastructure, d'institutions et de capital humain. Il était convaincu que nous serions voués à tout jamais à demander l'aumône à la communauté internationale. Il ne s'était pas rendu compte que nous étions une nation optimiste, persuadée que notre destinée serait bien différente de notre histoire.

C'est pourquoi nous ne doutons pas un instant que les pays qui sortent d'un conflit peuvent retrouver leur dignité s'ils investissent dans les instruments de paix, le renforcement de leurs capacités, la gouvernance sans exclusive et des institutions fortes. Ma délégation voudrait donc insister sur la nécessité d'appuyer le processus de démocratisation et le développement institutionnel, qui sont des mesures essentielles pour prévenir les conflits et jeter les bases du développement socioéconomique durable.

À cet égard, trouver des réponses aux besoins et aux problèmes de groupes vulnérables tels que les jeunes, les enfants, les femmes, les handicapés et les blessés, doit faire partie intégrante d'une consolidation de la paix efficace. Cela est d'autant plus important que ces groupes de victimes, qui ne participent généralement que peu ou pas du tout à l'incitation à la violence, à la planification des conflits et à leur déroulement, sont toujours ceux qui souffrent le plus de leurs conséquences.

Il convient d'allouer des ressources au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration des ex-combattants et de créer un climat de confiance et de sécurité fondé sur l'insertion économique, politique et sociale.

Dans nos efforts pour consolider la paix et promouvoir un développement durable dans les pays sortant d'un conflit, nous ne devrions pas oublier la contribution des femmes à la prévention et au règlement des conflits et à la consolidation de la paix. En conséquence, le Botswana est favorable à la participation des femmes et à leur rôle accru dans les processus de prise de décisions et de consolidation de la paix. Nous pensons que, sans la participation des femmes, il ne peut véritablement y avoir de développement et de démocratie durables.

La société civile et les médias sont deux autres composantes très importantes de la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit. Ils connaissent les dynamiques sociales et les besoins de la population et leur participation peut aider à concevoir et orienter les politiques publiques, en particulier pour ce qui est des questions relatives aux droits de l'homme.

Nous partageons tous ce sentiment que la paix, la sécurité et la stabilité sont des conditions préalables à la réalisation du développement durable. Parmi les causes de conflit, en particulier en Afrique, figurent l'absence d'institutions, l'existence de structures de gouvernance faibles, le mépris de l'état de droit et la distribution inéquitable des ressources. En conséquence, le Bostwana souhaite collaborer avec la communauté internationale aux niveaux bilatéral, régional et international pour parvenir à une paix, une stabilité et un développement durables dans les pays qui sortent d'un conflit. Fort de sa tradition ancrée dans la gouvernance transparente et responsable, la démocratie et l'investissement judicieux dans les ressources, le Botswana s'est engagé, par l'intermédiaire de CAPMATCH, à faire profiter les pays qui sortent d'un conflit de ses expériences et pratiques dans les domaines des capacités civiles, de la bonne gouvernance, de la gestion économique, de l'état de droit et de l'administration publique.

Enfin, le Botswana sosucrit à la déclaration présidentielle S/PRST/2012/29, adoptée tout à l'heure au cours du présent débat public.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Turquie.

M. Müftüoğlu (Turquie) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier et à saluer la présidence marocaine d'avoir organisé le présent débat public sur cette question importante. Je remercie également le Secrétaire général et l'Ambassadeur Abulkalam Abdul Momen de leurs riches exposés.

Le rapport du Secrétaire général intitulé « Consolidation de la paix au lendemain d'un conflit » (S/2012/746), insiste sur une donnée essentielle du rapport de la Banque mondiale pour 2011 sur le développement dans le monde, à savoir que 90 % des conflits intervenus entre 2000 et 2009 se sont déroulés dans des pays qui avaient déjà connu une guerre civile. Cela montre combien il est important que les efforts de consolidation de la paix aboutissent, et le prix à payer en cas d'échec. À l'avenir, nous devons nous assurer que nos efforts atteignent leurs objectifs à long terme si nous ne voulons pas multiplier inutilement les actions et gaspiller des ressources humaines et financières précieuses. Heureusement, nous avons aujourd'hui une meilleure connaissance des mécanismes de la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit et disposons d'une plus grande expérience et de meilleures capacités. Néanmoins, de nouveaux progrès sont nécessaires, comme l'indique à juste titre le rapport du Secrétaire général.

Il ne faut pas oublier avant tout que chaque pays est unique. Les conditions, les besoins, les possibilités et les limites varient considérablement d'un pays à l'autre. Les priorités de la consolidation de la paix et du renforcement des capacités doivent donc être adaptées à chaque pays. La planification stratégique des activités de consolidation de la paix devrait, par conséquent, prévoir une souplesse suffisante. La consolidation de la paix est avant tout une responsabilité nationale. Comme l'ont souligné le Secrétaire général et de nombreuses délégations, l'appropriation nationale est de fait cruciale. Pour atteindre véritablement et durablement les objectifs de consolidation de la paix, il faut un engagement actif de toutes les parties prenantes locales, dont la société civile, les femmes, les jeunes et les personnes âgées. En outre, une des priorités des efforts de consolidation de la paix devrait être d'obtenir l'adhésion de la population locale et de travailler conjointement avec elle. À défaut, comme l'indique le Secrétaire général dans son rapport, lorsqu'on n'assure pas la maîtrise nationale, ou encore lorsqu'on donne prématurément les rênes à des autorités qui manquent de légitimité, la réforme risque d'avoir des effets préjudiciables.

La Turquie accorde aussi de l'importance à la mise en œuvre du plan d'action en sept points pour la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans la consolidation de la paix. Nous saluons les progrès accomplis dans la réalisation de certains objectifs et espérons qu'il en ira de même pour tous les autres. À cet égard, la Turquie, de concert avec la Finlande et les Amis de la médiation, promeut activement la participation des femmes dans le règlement des conflits et les processus de paix. En outre, nous pensons que le Conseil de sécurité devrait accorder une plus grande attention aux questions relatives à la problématique hommes-femmes lorsqu'il débat des mandats des opérations visant à épauler les processus politiques et les efforts de paix.

D'autre part, nous accueillons avec satisfaction l'invitation du Secrétaire général à prendre contact avec les fondations et le secteur privé. Les initiatives, telles le Centre international d'Istanbul pour le secteur privé en développement du Programme des Nations Unies pour le développement, qui cherchent à encourager leur participation devraient être dûment appuyées.

Le renforcement des institutions est une activité clef de la consolidation de la paix. Toutefois, comme le déclare le Secrétaire général, il est important de faire fond sur les institutions en place et de les aider à se perfectionner à leur propre rythme et dans leur propre voie. Dans ce contexte, nous sommes tout à fait d'accord avec le Secrétaire général lorsqu'il estime que l'assistance internationale devrait être fortement réceptive au contexte locale. En outre, nous sommes convaincus de l'importance de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire dans le renforcement des capacités. En conséquence, la Turquie appuie l'initiative sur les moyens civils, qui, selon nous, apporte une vraie valeur ajoutée.

Pour que nos activités de maintien de la paix réussissent, nous devrions adopter une approche intégrée et globale, reposant sur la cohérence entre les objectifs dans les domaines politique, de la sécurité, du développement, des droits de l'homme, humanitaire et de l'état de droit. Nous pensons qu'il est nécessaire de mener des actions complémentaires dans ces domaines. De plus, il est essentiel que les efforts de consolidation de la paix incluent dans la mesure du possible une dimension régionale. La participation des parties prenantes régionales accroîtra les chances de réussite et la durabilité des efforts de consolidation de la paix, même une fois que l'attention de la communauté internationale est retombée.

Étant donné que les ressources dont nous disposons se raréfient, il est plus important que jamais de coordonner

les activités des différents acteurs d'une façon stratégique et efficace. À cet égard, l'ONU a un rôle singulier à jouer. L'ONU, avec toutes ses entités, notamment les trois piliers de son dispositif de consolidation de la paix – à savoir la Commission de consolidation de la paix, le Fonds pour la consolidation de la paix et les Bureaux d'appui à la consolidation de la paix – qui sont au cœur des efforts de consolidation de la paix, est la mieux placée pour coordonner l'action des différentes parties prenantes et permettre une plus grande unité d'action sur le terrain. En conséquence, nous accueillons favorablement et appuyons toute initiative visant à renforcer ce rôle, notamment celle relative à la rationalisation de la coordination et de la cohérence au sein du système des Nations Unies.

Avant de conclure, je voudrais saisir cette occasion pour remercier l'Allemagne, le Guatemala, la Colombie, l'Inde, le Portugal et l'Afrique du Sud de leurs contributions importantes aux travaux du Conseil de sécurité au cours des deux années qui viennent de s'écouler. Nous souhaitons chaleureusement la bienvenue aux nouveaux membres et leur adressons tous nos vœux de succès.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Norvège.

M^me^ Mørch Smith (Norvège) (*parle en anglais*) : La Norvège tient à remercier le Secrétaire général de son rapport (S/2012/746). Nous allons axer notre déclaration sur deux questions qui nous semblent cruciales, à savoir la nécessité de règlements politiques qui n'excluent personne et l'appui international à la consolidation de la paix.

Il y a un an, la prix Nobel de la paix 2011, la Yéménite Tawakkol Karman, déclarait dans son discours prononcé à l'occasion de la cérémonie de remise de ce prix à Oslo :

> « J'ai toujours pensé que la civilisation humaine était le fruit des efforts des femmes et des hommes. Aussi, lorsque les femmes sont traitées injustement et sont privées de leur droit naturel à participer à ce processus, toutes les anomalies sociales et tous les maux culturels se manifestent-ils et, en définitive, c'est toute la société, hommes et femmes confondus, qui souffre. »

Les conflits violents ne peuvent être réglés de manière juste et durable si les femmes ne font pas partie intégrante du processus. À ce titre, la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité a fait date et le rôle des femmes dans la consolidation de la paix est de plus en plus reconnu. Comme l'indique le rapport dont nous sommes saisis, la mise en œuvre du plan d'action en sept points pour la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans la consolidation de la paix a progressé de façon irrégulière. Il est urgent d'obtenir des résultats concrets et véritables sur le terrain. Il est bien de faire des études, de rédiger des rapports et d'organiser des ateliers, mais cela ne remplace pas la volonté politique nécessaire pour faire véritablement évoluer la question des femmes dans la consolidation de la paix. Il nous faut désormais agir en nous appuyant sur les nombreuses connaissances dont nous disposons et passer à une consolidation de la paix placée sous le signe de l'ouverture.

Il est indiscutable que l'exclusion politique et économique, les inégalités et la discrimination font obstacle à la paix durable. Nous devons tous nous demander comment encourager des accords politiques et un règlement des conflits négociés dans un esprit d'ouverture qui débouchent sur une paix durable. La consolidation de la paix est un processus difficile qui prend du temps et s'accompagne de nombreux risques. Il faut être patient, mais la patience ne signifie pas l'inaction. Et parfois, la communauté internationale doit être prête à prendre des risques. Les donateurs doivent passer de l'aversion au risque à la gestion des risques.

Le Fonds pour la consolidation de la paix a montré quel étaient ses avantages comparatifs. L'accent que met le Fonds sur les pays qui ne retiennent habituellement pas l'attention, sa rapidité, sa volonté de prendre des risques et son importante base de donateurs constituent les principales forces et la valeur ajoutée du Fonds. Mais nous devons nous rappeler que celui-ci est avant tout un fonds catalytique. Le Fonds pour la consolidation de la paix ne peut pas être la principale source de financement d'un processus de consolidation de la paix dans un pays.

Il importe que la consolidation de la paix dispose d'un financement durable et prévisible, et la Norvège continuera de fournir un financement substantiel. Mais que les choses soient claires. En matière de consolidation de la paix, une large appropriation nationale est d'une importance vitale; un bon leadership politique est essentiel; la responsabilité est un facteur primordial. Dans le discours qu'elle a prononcé à la remise du prix Nobel l'année dernière, la Présidente du Libéria, Ellen Johnson-Sirleaf, l'a résumé de la façon suivante :

> « La poursuite des progrès réalisés par le Libéria dépend des politiques et programmes qui investiront dans les ressources humaines et renforceront les institutions démocratiques, tout en restant ancrés dans l'état de droit. Plus important encore, ils devront résister à l'épreuve du temps. Ils ne devront

pas dépendre d'un seul dirigeant ou parti politique. Nous devons accorder de la place et du respect à la voix de l'opposition; les opposants ne sont pas les perdants dans notre société ouverte, mais une composante essentielle permettant d'accroître la responsabilité au sein du Gouvernement ».

Le véritable test de la consolidation de la paix est de faire en sorte que ces sages paroles sont suivies d'effet dans les pays subissant la transformation qui les fait passer du conflit interne à la paix durable. La communauté internationale doit apporter un appui politique et financier, mais la responsabilité première incombe aux pays concernés.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au représentant des Pays-Bas.

M. Schaper (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé ce débat public sur la paix. Les Pays-Bas se rallient à la déclaration faite par l'observateur de l'Union européenne.

Je voudrais tout d'abord remercier le Secrétaire général de son intéressant rapport (S/2012/746) montrant que des progrès significatifs ont été réalisés en matière de la consolidation de la paix depuis la publication en 2009 du premier rapport du Secrétaire général sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit (S/2009/304). Pour citer quelques exemples importants, la consolidation de la paix et l'édification de l'État sont désormais une priorité pour les pays sortant d'un conflit, comme le montre le New Deal pour l'engagement dans les États fragiles. Cette initiative est, à notre avis, une étape cruciale et l'expression claire de l'appropriation nationale et de l'engagement des États fragiles eux-mêmes. La volonté de tourner la page du conflit doit être clairement reconnue et soutenue par l'ONU. Je suis donc ravi que le Secrétaire général mette en avant cette initiative dans son rapport.

Nous avons également fait des progrès dans l'intégration de la consolidation de la paix dans les secteurs de la sécurité et du développement. Je voudrais notamment mentionner la Réunion de haut niveau sur l'état de droit aux niveaux national et international (A/67/PV.3), qui a souligné l'importance de l'état de droit comme l'un des éléments clefs de la prévention des conflits, du maintien de la paix, du règlement des conflits et de la consolidation de la paix. Elle a également souligné que la justice, et notamment la justice transitionnelle, est une composante fondamentale de la paix durable dans les pays en situation de conflit et d'après-conflit.

En outre, un financement beaucoup plus important pour la consolidation de la paix est disponible par le biais du Fonds pour la consolidation de la paix, ainsi que d'autres mécanismes de financement multilatéraux et bilatéraux. Par ailleurs, la coopération avec les organisations régionales et les institutions financières internationales a été renforcée. Le *Rapport sur le développement dans le monde pour 2011* est un excellent exemple de cette coopération avec les institutions financières internationales, et constitue désormais une base analytique conjointe pour notre travail collectif en matière de consolidation de la paix. Nous sommes donc dans l'ensemble dans une bien meilleure position aujourd'hui que nous ne l'étions collectivement en 2009.

Mais le récent rapport du Secrétaire général précise également que de nombreux défis subsistent encore, ce dont nous convenons. Je voudrais souligner trois points importants aux yeux des Pays-Bas.

Premièrement, nous reconnaissons que la réponse de la famille des Nations Unies s'est améliorée et que de nombreux changements institutionnels ont été mis en œuvre, en particulier au Siège. Des équipes spéciales interorganisations pour le désarmement, la démobilisation et la réinsertion et pour la réforme du secteur de sécurité ont été mises sur pied. Un centre de liaison mondial conjoint en ce qui concerne la police, la justice et l'administration pénitentiaire a été créé. L'ONU est en train de renforcer ses capacités civiles au lendemain d'un conflit. Les processus de planification intégrée des missions et les cadres stratégiques intégrés ont renforcé leur coopération au sein du système des Nations Unies, et les conseillers pour les questions de paix et de développement sont de plus en plus souvent déployés.

Ce sont des étapes importantes, certes, mais la question fondamentale à laquelle nous avons encore besoin de répondre est de savoir si ces changements ont eu un impact positif notable sur le terrain. Outre le fait d'avoir permis une meilleure coordination et coopération au niveau des pays grâce à une intensification de l'analyse, de la planification et de la mise en œuvre conjointes, ont-ils également produit des résultats meilleurs et plus rapides sur le terrain, et ce dans le plein respect des priorités gouvernementales des pays sortant d'un conflit?

Les informations que nous recevons de nos ambassades indiquent que les progrès sont mitigés. Il reste encore des améliorations substantielles à apporter, en particulier au niveau des pays, ainsi que hors du cadre des missions. Il est crucial à cet égard d'accélérer l'action conjointe, de surmonter les divisions internes

au sein du système des Nations Unies, et d'améliorer la coordination, la coopération et l'alignement. Aussi bien le Secrétaire général que l'ensemble des États Membres peuvent améliorer les résultats sur le terrain en inspirant les motivations nécessaires, pour ce qui est des Membres, notamment par le biais du financement des donateurs. Le Conseil de sécurité peut également soutenir ces efforts en fournissant des conseils et en approfondissant les discussions sur la mise en œuvre des mandats des missions en matière de consolidation de la paix. La Commission de consolidation de la paix peut elle aussi jouer un rôle consultatif utile à cet égard.

Deuxièmement, nous nous félicitons de l'accent mis par le Secrétaire général sur trois axes prioritaires de la consolidation de la paix : l'ouverture, le renforcement des institutions et l'appui soutenu de la communauté internationale combiné à la responsabilité mutuelle. Nous encourageons le Secrétaire général à s'inspirer des enseignements tirés sur ces questions et à proposer des pratiques optimales qui pourront être mises en œuvre par le système des Nations Unies. Ce faisant, il ne faut pas négliger l'importance des emplois grâce à une interaction avec le secteur privé et de la prestation de services de base comme la santé et l'éducation, dans les situations d'après-conflit. Assurer une position économique plus solide aux femmes et aux jeunes doit faire partie de ces efforts. Je me réjouis de constater que le rôle des femmes dans la promotion de la paix et de la sécurité figure en bonne place sur la liste des priorités du Secrétaire général. Il dispose de notre plein appui dans son ambition d'atteindre les objectifs du plan en sept points concernant la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans la consolidation de la paix.

Une dernière question est celle de la cohérence des positions des Membres de l'ONU à l'égard de la consolidation de la paix. Nous espérons que le débat d'aujourd'hui aura un impact positif, sachant que les Membres, à notre avis, ont tendance à trop fonctionner en vase clos. C'est le genre de critiques que nous avons entendues à propos du Secrétariat et de la famille des Nations Unies.

La réunion de haut niveau sur la consolidation de la paix, organisée en septembre par le Bangladesh, Président de la Commission de consolidation de la paix, a reconnu l'importance cruciale de la consolidation de la paix dans le renforcement de la paix dans les pays sortant d'un conflit, dans la prévention de la résurgence des conflits, et dans l'instauration d'une paix durable à long terme à travers la sécurité et développement. Cependant, toute discussion sur la relation entre la consolidation de la paix et le développement dans le contexte de l'examen quadriennal complet a été rejetée par certains États Membres comme étant non pertinente, et ce en dépit des conclusions tirées de la réunion de septembre; les progrès sur l'amélioration des capacités civiles par le biais de l'examen des capacités civiles sont extrêmement lents, bien qu'ils répondent aux problèmes évidents de la consolidation de la paix; et le meilleur exemple d'appropriation nationale, l'initiative du Groupe g7+, s'est heurté à une énorme résistance, je suis désolé de le dire.

Même si nous nous engageons collectivement à consolider la paix au cours de débats comme celui d'aujourd'hui, nous avons également besoin de progresser dans les discussions portant sur cette question avec d'autres organes des Nations Unies. De cette façon seulement nous pourrons faire en sorte que l'ensemble du système des Nations Unies contribue à cette cause importante.

Le Président (*parle en arabe*) : Il n'y a pas d'autres orateurs inscrits sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je tiens à exprimer en cette occasion la sincère gratitude de la délégation marocaine aux membres du Conseil, en particulier à mes collègues les Représentants permanents, à leurs équipes respectives, et au secrétariat du Conseil, pour tout l'appui qu'ils nous ont apporté au cours de notre présidence ce mois-ci. En effet, ce fut un mois très chargé, et un mois au cours duquel nous nous sommes ralliés au consensus sur plusieurs des questions importantes relevant de notre compétence.

Nous n'aurions pas pu y parvenir seuls, pas plus que nous n'aurions pu y parvenir sans le dur labeur, l'appui inlassable et les contributions positives de chaque délégation, des représentants du Secrétariat et des interprètes, des traducteurs, du personnel des services de conférence et des ingénieurs du son.

À l'heure où notre présidence touche à sa fin, je sais que je parle au nom du Conseil lorsque je souhaite bonne chance à la délégation pakistanaise pour le mois de janvier 2013.

Étant donné qu'il pourrait – je dis bien « pourrait » – s'agir de la dernière séance publique du Conseil de sécurité pour le mois de décembre 2012, je tiens, en ma qualité de Président et au nom des membres du Conseil, à remercier sincèrement les cinq membres sortants, à savoir l'Afrique du Sud, l'Allemagne, la Colombie, l'Inde et le Portugal. Je les félicite de leur travail acharné et des précieuses

contributions qu'ils ont apportées durant leur mandat au Conseil en 2011-2012. Je voudrais également dire à ces cinq délégations que la délégation marocaine a été extrêmement heureuse de partager l'année 2012 avec elles.

Parallèlement, je souhaite la bienvenue aux nouveaux membres du Conseil – l'Argentine, l'Australie, le Luxembourg, la République de Corée et le Rwanda – et leur présente tous mes vœux de succès pendant leur mandat, si Dieu le veut.

La séance est levée à 16 h 15.